



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE BUTRY-SUR-OISE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025 – 19h**

---

**DÉLIBÉRATION N° DCM2025010**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL

Légalement convoqué le 03 avril 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 27 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 mars 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, M. PRIOUX, M. Benoît DUMONT  
Mme Caroline SEVEGRAND, M. BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL,  
Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, M. Robert ESPECEL, Mme  
Sabrina TERRASSE, Mme GONSARD

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme GARNAVULT, qui a donné pouvoir à M. NOËL  
Mme AMBLAS, qui a donné pouvoir à Mme DUVAL jusqu'au point n°5

**ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :**

M. Denis KLETZLEN-BODES

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Jacqueline CARIMALI



## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

### DÉLIBÉRATION N° DCM2025010

#### Objet : Subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL) – rénovation énergétique

**Rapporteur : Monsieur Claude NOËL, Maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'appel à projets pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) du Val d'Oise,

**Considérant** que la commune de Butry-sur-Oise est éligible à cette DSIL,

**Considérant** le projet concernant la rénovation des bâtiments communaux (étanchéité de la salle des fêtes, des salles associatives, remplacement de la chaudière) estimés à 80 629,15 € HT ;

**Considérant** qu'au titre de la DSIL, le projet susmentionné peut être subventionné à hauteur de 40% au maximum du montant HT des travaux ;

**Considérant** que la commune s'engage à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée ;

**Après** en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✚ **Adopte** le projet présenté.
- ✚ **Arrête** les modalités.
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL) et à signer tous documents y afférent.
- ✚ **Précise** que les travaux débuteront en avril 2025 et devraient s'achever en juin 2025.
- ✚ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
À Butry-sur-Oise, en mairie, le 03 avril 2025

Le Maire,  
Claude NOËL

